

Le MRP vous parle!

Nouvelle série N° 32

Janvier-Février 1988

ISSN 0753 - 8707

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e — Téléphone : 42.96.02.20 Prix : 5 F.

VOEUX POUR 1988

Robert PRIGENT
Président de l'Amicale

Ceux-ci, du fait des impératifs et des délais des cadences de parution et d'impression de notre bulletin, toucheront sans doute un peu tardivement nos lecteurs, mais qu'ils soient assurés que cela n'enlève rien à leur sincérité et à leur ferveur.

Et tout d'abord que cette année 1988 soit entre nous membres de l'Amicale

le du MRP une année fraternelle. Certes comme dans toutes les familles les liens de cet idéal commun qui nous a réunis ont pu se distendre après un demi siècle au cours duquel les convictions des uns et des autres ont pu nous amener à choisir parfois des voies bien diverses pour tenter d'aboutir à la mise en œuvre de cet idéal de service des autres et du bien commun.

Mais heureusement l'exercice démocratique des choix de chacun est resté jusqu'ici un privilège de notre pays, qui a pu continuer à jouir de cette liberté pour laquelle tant de nos amis du départ ont donné leur vie.

Puissions nous, en poursuivant chacun nos routes, en nous exprimant librement, en nous heurtant quelquefois, rester cependant animés de cet esprit fraternel qui permet au delà des divergences de conserver des sentiments d'estime et d'amitié.

★ ★
★

Sur un plan plus large, dans les circonstances sociales et économiques nationales et internationales qui marquent les premiers jours de cette année 1988, présenter malgré tout des vœux de joie dans les cœurs et de paix dans le monde peut sembler d'une grande naïveté.

Tant d'hommes et de femmes à travers le monde voient leurs droits bafoués ou annihilés, tant de guerres directes ou larvées se poursuivent, tant de millions de familles sont décimées par la faim, que l'on pourrait être tenté de baisser les bras.

Mais ce serait lâcheté et trahison pour ceux qui malgré tout restent persuadés, de la certitude apprise de Marc Sangnier, que pour la dignité de l'homme, l'amour doit finir par triompher de la haine.

Et que ce triomphe doit être l'œuvre de chacun, chacun à sa mesure luttant contre les misères par ses gestes de solidarité matérielle ou d'accueil fraternel. Chacun à sa mesure continuant à militer pour l'idéal du dépassement des particularismes et des frontières en commençant par l'Europe.

Cette Europe dont je reste persuadé que seule son organisation solidaire pourra éviter à nos enfants de nouveaux Munich et pourra aussi être une des clés d'équilibre d'un nouvel ordre économique mondial, autant entre l'Occident et le Tiers monde, qu'en allégeant la pression de l'étau des deux super-grands.

★ ★
★

Que chacun et chacune de nous ait à cœur de marquer quelques pas sur cette route difficile et souvent décevante de la construction d'une véritable Europe, en jouant la carte positive de la solidarité, en acceptant les sacrifices qui peuvent résulter des adaptations nécessaires, en s'affirmant envers et contre tous pèlerins fervents de cet idéal et si, dans cette édification quelques pierres mêmes petites sont posées, à son terme 1988 aura été une bonne année.

SOMMAIRE

- Page 1 : *Vœux pour 1988*
Page 2 : *Vœux du Président du Sénat au Président de la République*
Page 3 : *Le droit à la vie*
Page 4 : *Faire confiance à l'électeur - Artisans de la victoire*
Page 5 : *La pauvreté en France*
Page 6 : *Problèmes de Défense*
Page 7 : *Un voyage en Turquie - Décès de notre ami G. Certain*
Page 8 : *Conférence d'Alfred Coste-Floret à la Maison de l'Europe*
Page 9 : *Robert Schuman, l'Europe par la réconciliation Franco-Allemande*
Page 10 : *Suisse, le système du*
et 11 : *consensus est-il exportable ?*
Page 12 : *Courrier des Lecteurs*

Voeux du Président du Sénat au Président de la République

MONSIEUR LE
PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE

L'an dernier, après avoir rappelé la durée excessive des travaux parlementaires, j'avais indiqué combien de Membres de la Haute Assemblée appréciaient par avance la décision de ne pas convoquer une session extraordinaire du Parlement pendant l'hiver. Cette perspective, jointe à l'absence de consultation électorale au cours de l'année, allait enfin permettre aux pouvoirs publics de fonctionner dans des conditions normales.

Cette attente n'a pas été vaine et nous pouvons constater aujourd'hui que 1987 aura été à la mesure de nos espérances : le Parlement aura pu assurer pleinement son rôle, le Sénat aura pu retrouver sa véritable vocation de Chambre de réflexion.

Chacun, me semble-t-il, y aura trouvé son compte : le Gouvernement, qui aura pu faire voter ses projets ; le Parlement, qui aura pu exercer la plénitude de ses attributions ; et nos Concitoyens, qui auront eu la possibilité de rencontrer plus souvent leurs Elus.

Le système bicaméral, qui demeure

le nôtre, aura été en quelque sorte «réactivé» dans un équilibre harmonieux entre les deux Chambres.

Une organisation du travail plus rigoureuse aura permis de débattre utilement dès les premiers jours des deux sessions, des dépôts de textes sur le Bureau des deux Chambres auront facilité des ordres du jour équilibrés, la prise en compte de nombreuses propositions de loi aura donné son plein sens à l'initiative parlementaire. Enfin, et surtout, le fonctionnement normal des navettes et les accords répétés devant la Commission mixte paritaire auront rendu sans objet l'utilisation de l'article 45 de la Constitution qui autorise à demander à nos Collègues de l'Assemblée Nationale de statuer en dernier ressort.

C'est une grande satisfaction d'avoir constaté cette situation en 1987, même si l'on est conscient que l'absence de projets suscitant des passions excessives a contribué à cette harmonie !

L'année 1988 s'annonce quelque peu différente. Elle débute par une session extraordinaire et sera marquée par au moins deux consultations électorales. Celle du printemps m'apparaît particulièrement importante en cette fin de siècle.

Celui qui sera élu Président le 8 mai prochain aura la lourde responsabilité de faire face aux délicates échéances

de 1992, année charnière de la construction de l'Europe Unie. Ces échéances s'imposent et ne pourront plus être différées.

Faute d'union, les Pays de l'Europe Occidentale verront leur influence décliner dans un monde où les pays riverains de l'Océan Pacifique jouent déjà un rôle de plus en plus important. Cela ne se fera que par l'effort de tous les Européens et plus particulièrement des Français, car la compétition internationale sera sévère. L'opinion publique en prend d'ailleurs conscience. Je mesure depuis quelque temps que la plupart de nos Concitoyens ont des vues communes sur un certain nombre d'idées-force qui pourraient être la base d'une grande ambition pour la France.

C'est à cette France que vont mes vœux pour cette année qui commence.

Au nom du Bureau du Sénat et en mon nom personnel, je vous remercie, Monsieur le Président de la République, de la manière dont vous avez su représenter notre Pays dans des circonstances difficiles et je vous assure des souhaits que nous formons pour vous-même et pour Madame François Mitterrand.

Alain POHER.
Président du Sénat

Vendredi 11 Mars 1988

ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'AMICALE DU M.R.P. A 14 h 30 AU PALAIS DU LUXEMBOURG (SALLE CLEMENCEAU)

1) assemblée ordinaire : rapport moral et rapport financier pour l'année 1987 - Discussion.

2) assemblée extraordinaire : délibération et vote sur un projet immobilier.

Pour ce vote la majorité absolue des adhérents est nécessaire.

En cas d'empêchement d'assister à

cette assemblée, nous vous prions instamment de nous retourner les pouvoirs qui seront adressés à chacun par lettre.

La participation à ces assemblées est réservée aux seuls adhérents à jour de leur cotisation 1987 ou 1988 (C.C.P. de l'Amicale : 4723-45Z Paris).

à 17 heures : Messe du Souvenir dans la crypte de l'Église St Sulpice (entrée par la rue St Sulpice)

à 18 heures : Réception par notre ami Alain Poher, Président du Sénat, dans les salons de la Présidence.

Pour l'entrée au Sénat la présentation de la carte d'adhérent est indispensable.

AU DE LA DE LA PRIVATISATION DE T.F.I... QU'EN EST-IL DE LA DEFENSE DES VALEURS FAMILIALES ET MORALES ?

Louis BOUR

T.F.I. a élu récemment son Conseil d'Administration : ont été élus 10 représentants du «noyau dur» capitaliste (50% du capital), et 2 représentants du personnel (10% du capital) ; les petits actionnaires qui représentent 40% du capital n'ont aucun administrateur.

Il paraît que ce sont là les dispositions de la loi de privatisation de T.F.I.

Est ce normal ? Est ce admissible ?

Le problème est d'importance, puisque T.F.I n'est pas seulement une société financière, mais de par sa nature même, a un aspect des plus importants sur la vie de notre société. Cette chaîne devrait avoir un minimum de préoccupations culturelles, alors qu'il semble que pour les dirigeants seul le fric compte.

Est il normal que 50% du capital, des intérêts uniquement capitalistes, aient 10 administrateurs, alors que le capital - disons privé - celui des petits actionnaires n'est pas représenté au Conseil d'Administration. Parmi les petits actionnaires un grand nombre a pour cette chaîne d'autres préoccupations, que celle d'un seul rendement financier ; or ils n'ont aucun représentant. Où est l'égalité des actionnaires sur ce plan ?

Il faut savoir, en effet que nombre de nos concitoyens ont répondu à l'appel d'une association «Télé Famille Renouveau» (T.F.R.), qui a pour objectif de «défendre et de promouvoir dans le domaine de la communication audiovisuelle des valeurs fondamentales, qui constituent le ciment de notre corps social», association dont le Président est Jacques TESSIER, ancien Président de la CFTC.

Au moment où s'ouvre la pré-campagne présidentielle, il me semble nécessaire de réagir et de se rendre compte, par l'exemple précité, que les valeurs familiales et morales en prennent un bon coup.

Peut on espérer que T.F.R. puisse faire entendre sa voix pour la défense des valeurs fondamentales, qui, constituent le «ciment de notre corps sociaux»?

LE DROIT A LA VIE

Sans vouloir remonter au cinquième commandement :

«Homicide point ne fera sans droit ni volontairement» il est bon de rappeler que notre doctrine démocrate-chrétienne place, en toute première position, «l'éminente dignité de la personne humaine»

On pouvait espérer qu'avec les progrès de la civilisation nous connaîtrions une époque euphorique où le respect d'autrui constituerait l'heureux aboutissement d'un raffinement des mœurs, but ultime annoncé par TEILHARD DE CHARDIN.

Hélas ! chaque jour nous apporte son contingent d'horreurs avec un déferlement de crimes, attentats, prises d'otages, souffrances de populations déplacées et affamées.

La France n'est pas épargnée et l'on découvre, avec stupeur, le rôle joué par des garçons et filles de 20 à 30 ans qui, soit en bandes organisées (Action Directe) soit par petits groupes se livrent froidement à des assassinats par surprise sur des personnes isolées ou torturent avant de les tuer des dizaines de personnes âgées sans défense.

Les faits en eux-mêmes sont accablants et dépassent l'entendement. On pourrait croire que les assassins, une fois mis en face de leur crime, auraient un sursaut de remords. Non, seules des réactions bestiales ont été enregistrées de nihilisme à l'égard de la société ou de défi «puisque'il n'y a plus de peine de mort.»

Il y a des limites à la résignation face au crime. Une société qui ne veut pas sombrer dans l'anarchie a le devoir de réagir et de se débarrasser d'éléments aussi méprisables. Le rétablissement de la peine de mort dans certains cas de crimes particulièrement odieux pourrait devenir une nécessité. C'est une autre façon de protéger la vie des honnêtes gens.

Puisqu'on utilise la dissuasion pour éviter la guerre, ne pourrait-on pas l'employer à l'égard des assassins ?

LA NECROPOLE NATIONALE DE FREJUS

Elle est destinée à accueillir les tombes des morts d'Indochine. Tous n'y seront pas, mais 25000 corps ont été rapatriés et y seront placés.

Cette grandiose nécropole sera une sorte de catacombe à ciel ouvert, dans une enceinte circulaire de 125 mètres de diamètre.

Ainsi un hommage solennel est rendu à ceux qui ont donné leur vie pour que des peuples amis restent libres.

En même temps sera ancré à Fréjus le bateau de «réfugiés de la mer», qui avait été amené en novembre dernier devant la statue de la Liberté, dans l'île des Cygnes à Paris.

Ainsi seront associés au même lieu les morts pour la liberté en Indochine et ceux qui risquent leur vie, en fuyant ce pays sur de petits bateaux, pour retrouver la liberté.

Jean COVILLE

FALCONETTI par Hélène Falconetti



Aux Éditions du Cerf, dans la Collection «L'Histoire à vif» : 260 pages + 50 photos inédites (87 F).

Ce livre émouvant sur sa mère a été écrit par notre amie Hélène Falconetti, qui fut une ardente militante de la fédération de la Seine du M.R.P.

Le nom de Falconetti est lié à celui de Carl Dreyer, qui l'a immortalisé par son chef d'œuvre «La Passion de Jeanne d'Arc». Beaucoup des lecteurs du «M.R.P. vous parle» ont certainement vu cet admirable film autrefois.

Mais, en lisant le livre de sa fille, ils seront sans aucun doute surpris d'apprendre ce que fut la vie dramatique de son interprète : la célébrité n'assure pas toujours le bonheur.

Faire confiance à l'électeur

André-François MERCIER

Nous sommes à moins de trois mois de l'élection présidentielle. L'enjeu est de taille. Ou bien nous retournons à un système où la démagogie socialiste enlève le pays par un retour à l'étatisme, ou bien nous choisissons la voie du progrès par le jeu de l'initiative et de la responsabilité.

Naturellement, une élection présidentielle c'est aussi et surtout le choix d'un homme capable par son expérience et son équilibre de conduire et inspirer la politique du pays pendant sept ans.

Il importe d'éviter un double piège.

Les sondages ont jusqu'ici gratifié François MITTERRAND de chiffres honorables. Le président en exercice bénéficie d'un soutien et d'un crédit qu'il n'est pas sûr de retrouver lorsqu'il sera candidat. Grâce à la cohabitation - qui le décharge de tout rôle actif -, il peut se livrer au jeu démagogique des petites phrases qui laissent penser qu'il est le grand et unique défenseur des intérêts du bon peuple de France. «Ne touchons pas aux

avantages acquis», s'exclame-t-il face au gouffre de la Sécurité sociale pour lequel il ne préconise aucun remède.

«On ne peut troquer le crime contre l'innocence», s'indigne-t-il lors de l'échange des otages alors que 24 heures auparavant il est le premier à saluer leur retour.

Autant d'aphorismes qui tendent à désavouer l'action gouvernementale et semer le trouble dans l'opinion.

Jamais Vincent AURIOL, autre président socialiste, ne se serait permis pareils propos partisans. Le machiavélisme de l'actuel président ne sera jamais trop dénoncé car il est préjudiciable à la bonne marche de nos affaires.

Le second piège à l'extrême-droite est tendu par le Front National. Toute voix qui s'égaré dans cette direction est une voix perdue. Pour une raison de principe d'abord. Oser s'associer à un parti dont le chef a publiquement affirmé - sans jamais se rétracter - que le martyre de six millions de juifs pendant la guerre était «un détail», constitue la plus déshonorante des fréquentations. Le nazisme était nocif d'abord

parce qu'il a mis en pratique les théories racistes conduisant à renier la dignité de la personne humaine.

Ensuite, on croit voter pour l'extrême-droite, en réalité on vote socialiste car l'on retire au bloc majoritaire la voix nécessaire pour tendre vers la majorité absolue des suffrages.

Heureusement, les partis ne sont pas propriétaires des voix de leurs électeurs et le Front National, par ses consignes d'abstention, a reçu à Marseille un désaveu cuisant. Nous croyons qu'il faut faire confiance au bon sens des électeurs. Ils sauront discerner au premier et au deuxième tour le plus apte à donner confiance aux Français pour le progrès économique, la paix intérieure et l'avenir de nos enfants à l'horizon de l'an 2000.

Le CDS, depuis le congrès de Metz, en novembre 1986, a fait un choix en faveur de Raymond BARRE. Dans la difficile conjoncture économique actuelle, il est le plus capable d'apporter les remèdes nécessaires à notre développement. ■

Artisans de la victoire

André FOSSET

Président du Groupe U.D.F.
du Conseil Régional de l'Ile de France

L'année qui s'ouvre pour laquelle notre précédente lettre vous a présentés les vœux qu'à vos intentions forment les membres du Groupe UDF du Conseil Régional sera, avec l'élection présidentielle, une année capitale pour notre Pays.

C'est donc, dans la perspective de cette élection, que pour la France nous formons, en ce mois de janvier qui s'achève, des vœux très fervents.

Nous savons ce que les orientations politiques qui ont découlé de l'élection de 1981 ont coûté à notre Pays. Nous savons combien est difficile la remontée entreprise depuis mars 1986 par l'actuelle majorité. Rien ne serait plus néfaste que la replongée dans les errements d'un idéalisme de façade dissimulant plus ou moins bien la férocité d'appétits particuliers.

L'union sans faille des deux forces politiques : UDF et RPR constituant la majorité est donc, à l'occasion de l'élection présidentielle, plus que jamais indispensable.

Pour autant, il n'est pas moins

légitime que chacune de ces deux composantes soutienne le candidat lui paraissant le plus proche de ses aspirations et le plus apte à les satisfaire.

L'important est qu'au cours de cette campagne tout soit fait par ceux qui soutiendront l'un des deux candidats de la majorité pour qu'à l'issue du second tour sorte vainqueur celui d'entre eux qui sera demeuré présent à ce stade décisif de la compétition.

Nous savons que nos amis du RPR, avec lesquels nous travaillons dans nos différentes collectivités, soutiendront, au premier tour, avec la vigueur que nous leur connaissons, la discipline et le sens de l'organisation qui les caractérisent, le candidat de leur choix. Mais nous savons aussi, parce qu'ils ne cessent de nous le dire, qu'ils manifesteront la même ardeur pour soutenir, quel qu'il soit, le candidat de la majorité pour le second tour.

Empreinte du souci d'efficacité, cette attitude est excellente. Car contrairement à ce qui est parfois soutenu, l'appel au report des voix pour le

second tour ne sera pas favorisé par la mollesse ou la discrétion de l'engagement au premier.

L'influence que, pour favoriser les reports de voix au second tour, pourront exercer les élus que nous sommes sera d'autant plus grande qu'aura été vigoureux et diffusé l'engagement du premier.

Celui que nous prendrons nettement et publiquement en faveur du candidat de notre choix ne nuira pas davantage à l'entente avec nos partenaires que celui qu'ils auront eux-même affirmé.

Alors, soyons sans complexe ! Savoir choisir, savoir faire connaître ses choix, est une des responsabilités essentielles des élus.

C'est en militant avec dynamisme pour le nôtre, dès la campagne du premier tour, que nous pourrons le mieux, s'il le faut, contribuer aux ralliements du second et ainsi être, de la victoire finale, les meilleurs artisans. ■

LA PAUVRETE EN FRANCE

Jean COVILLE

Nous avons déjà abordé ce problème dans ce journal. L'an dernier nous avons notamment reproduit une lettre à M. le Ministre de la justice attirant son attention sur les marginaux de toutes sortes, sans abri et sans nourriture, qui hantent les rues et les quais du métro à Paris et dont certains se transforment en délinquants.

Nous proposons qu'ils soient accueillis dans des péniches analogues à celle de l'Armée du Salut ou dans des baraquements à construire dans les Bois de Boulogne ou de Vincennes. Ils y seraient logés et nourris et ceux qui l'accepteraient pourraient être embauchés pour des travaux d'utilité collective : en échange de ce travail ils recevraient un minime salaire. D'autre part le Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement «Aide à toute détresse -quart Monde», dans un remarquable rapport au Conseil économique et social, a donné de nombreuses précisions sur la pauvreté existant en France et indiqué des remèdes.

Ce ne sont donc pas les informations qui manquent, c'est la volonté d'affronter ce problème avec toute la vigueur nécessaire.

Il appartient certainement aux hommes et aux femmes de notre tradition d'être au premier rang à cet égard.

Il est inadmissible que dans notre pays largement privilégié il y ait au

moins 2 millions de personnes démunies de tout et qu'il n'y soit pas porté remède prioritairement.

Il est encore plus inadmissible qu'en face de cette scandaleuse statistique il y en ait une autre plus scandaleuse encore si possible selon laquelle cette année comme les années précédentes l'agriculture française a trop produit et qu'il va falloir détruire une partie de ses récoltes. Ultérieurement il est prévu de laisser des terres en friche, pour que de tels excédents ne se produisent plus !

Il est incompréhensible que depuis tant d'années des hommes politiques responsables, de toutes les tendances, se soient accommodés de cette situation.

Pour notre part, dans ce petit bulletin, nous ne renoncerons pas à la dénoncer. Nous sommes d'ailleurs en bonne compagnie. Bien entendu les associations caritatives s'y emploient sans relâche, mais depuis quelque temps la presse commence elle aussi à s'en émouvoir.

Dans l'Express du 31 décembre nous avons noté un excellent article qui, sous le titre «Père Joseph des Gueux», raconte la vie exceptionnelle de Joseph Wresinski. «Comment a-t-il pu, lui fils d'un émigré polonais et d'une mère femme de ménage espagnole, entraîner avec lui 300 volontaires, dont des médecins et des polytechniciens qui, année après année, luttent avec lui dans l'inférieur borbier du quart monde ? Voilà une bonne question que nous avons déjà entendue à propos du Christ et des 12 apôtres. Fort heureusement Satan n'est pas seul à faire son sale travail. D'autres font le bien.

Joseph Wresinski possède cette capacité peu commune de faire faire aux gens ce dont ils se croyaient incapables. Le journaliste de l'Express cite des exemples étonnants.

Il souligne aussi que le père Joseph refuse l'assistantat pur et simple, car il veut que les hommes gardent leur dignité. Il faut donc leur donner un travail, même minime, pour qu'ils se sentent «utiles».

C'est ce qui ressort aussi du remarquable article du Figaro Magazine du 16 Janvier. Véronique Grousset décrit excellemment les «misérables de 1988» : ce n'est pas du roman, comme celui de

Victor Hugo. Ces misérables existent de nos jours. Ce sont les habitués des restaurants du cœur et des bancs du métro, les clients des asiles et des centres d'hébergement. On les appelle les «sans droits».

C'est le cas de Danielle C., qui a parfois recours aux paniers-repas du Secours Catholique. «Même mes amis, de bons amis dit-elle, me demandent, quand il est évident que je n'ai plus rien : tu comptes vraiment garder la petite ? Pour eux je ne peux plus l'élever décemment, je ne peux donc plus la garder avec moi. L'extrême pauvreté, c'est cela : vous n'existez plus socialement.»

Or cette Danielle C. n'est pas une incapable. Elle est licenciée en sciences économiques. Mais elle n'est plus jeune et ne trouve plus d'emploi.

Beaucoup de nos concitoyens, hommes ou femmes, cadres ou membres de professions libérales, sont dans

Nous devons tout faire pour lutter contre cette situation révoltante et pour redonner une chance aux exclus. C'est difficile, mais c'est possible.

J'ai écrit récemment au Directeur du Bureau d'aide sociale de Paris : «on vient d'attribuer à l'abbé Pierre la croix de commandeur de la Légion d'Honneur. C'est bien, mais il serait mieux de s'inspirer des principes et des méthodes qui ont guidé sa vie.»

FRANCOIS VISINE

Docteur en Droit et en Sciences Economiques, Jurisconsulte international, Lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, il a beaucoup écrit sur l'Europe.

Sa devise est : «vouloir l'Europe, connaître ses problèmes, agir pour sa réalisation».

Il vient de faire paraître la deuxième édition d'un dictionnaire, qui est un guide sûr sur toutes les activités européennes.

Nous croyons utile de le signaler à nos lecteurs qui peuvent le commander directement à l'auteur 60, rue Chardon Lagache 75016 Paris (prix : 220 francs)

AMIS DÉCÉDÉS

Gabriel CERTAIN (Versailles-Seine et Oise)
Marcel DELAHAIS (Orléans-Loiret)
Georges DELFOSSE (Lambersart-Nord)
M^{elle} GUYONNET-(Niort-Deux Sèvres)
Edmond LEMOINE-(Gasny-Eure)

PROBLEMES DE DEFENSE

Jean COVILLE

Les accords de désarmement signés le 7 décembre entre les Russes et les Américains ont déjà provoqué de nombreux commentaires. Examinons les à la lumière de nos principes.

Certes il faut toujours préférer le désarmement à l'affrontement. Mais les accords, Reagan-Gorbatchev vont-ils réellement dans le sens de la paix ? C'est tout le problème.

L'Association française pour la Communauté Atlantique, que préside notre ami Alfred Coste-Floret, député au Parlement Européen, a procédé à cet examen au cours de son assemblée générale du 11 décembre dernier. Elle a adopté à l'unanimité le texte suivant :

«Prend acte du Traité de désarmement signé à Washington par le Président Reagan et Monsieur Gorbatchev, secrétaire général du P.C.U.S.

Apprécie que le dialogue ait succédé à l'affrontement, mais affirme qu'il ne peut être question de substituer à une stratégie nucléaire dissuasive une stratégie non dissuasive sans compromettre la paix ;

Demande instamment que la Communauté Européenne s'intègre rapidement comme troisième partenaire dans le dialogue entre les deux grands et qu'elle affirme que la poursuite de la détente ne doit pas porter atteinte au maintien de son indépendance et de sa volonté de défense.

Déclare que le couplage au sein du Pacte Atlantique entre la défense des Etats Unis et celle de l'Europe demeure, aujourd'hui comme hier, la condition essentielle de la paix».

Précédemment, du 15 au 18 Novembre, l'Association Internationale du Traité de l'Atlantique avait tenu son assemblée annuelle à Istanbul. De nombreuses interventions se sont produites sur le même sujet. Essayons de les résumer.

Lord Pym, président de l'Association, a déclaré que les accords Reagan-Gorbatchev font espérer un renforcement de la sécurité, mais que ce sentiment n'est pas encore fondé. L'U.R.S.S. reste une menace. M. Gorbatchev a été très

habile, mais il n'y a pas de véritable changement dans la politique soviétique. D'autre part, certains confondent les deux super-puissances. C'est une aberration : les U.S.A. sont une vraie démocratie. L'U.R.S.S. est une tyrannie.

M. Desmarets, représentant de la Belgique, souligne qu'après la signature du traité U.S.A.-U.R.S.S. l'opinion sera euphorique à tort. Il faudra négocier aussi sur les armes conventionnelles et rester solidaires, même en dehors de la zone atlantique.

Plusieurs délégués insistent sur le fait que depuis 40 ans le problème reste le même : menace soviétique et nécessité de la solidarité occidentale.

M. Gorbatchev est peut-être sincère, mais restera-t-il à son poste ? Quand Krouchtchev a été renversé il ne le savait pas le matin même.

Les armes nucléaires nous ont garanti la paix depuis 42 ans. La communauté Europe-U.S.A. est notre salut.

Pour conclure, la nécessité d'un renforcement des armes conventionnelles a été reconnue. De plus la fabrication de l'arme à neutrons est nécessaire car elle est la meilleure arme défensive contre les chars.

Certes cela signifiera des dépenses supplémentaires qui, dans la situation actuelle, n'ont rien de réjouissant.

Nous préférierions un vrai changement en Union Soviétique. Mais nous attendrons d'en voir les signes.

Nous n'espérons pas voir les Russes appliquer loyalement les accords de Yalta, par lesquels ils s'étaient engagés à laisser les peuples d'Europe Centrale et Orientale libres de choisir le régime qui avait leur préférence.

La violation de ces accords a été la faute majeure contre la paix.

Du moins les Soviétiques pourraient-ils assouplir la mainmise qu'ils exercent sur ces peuples asservis.

S'ils détruisaient le mur de Berlin, s'ils retiraient leurs troupes d'Afghanistan et d'Angola ce seraient aussi des signes de paix.

En attendant ces signes, une extrême vigilance s'impose.

Pour nous Français le devoir est clair. Nous devons certes maintenir et même accroître la capacité de notre force nucléaire de dissuasion car tout ce qui «dissuade» l'adversaire d'attaquer est salutaire.

Mais en même temps nous devons accroître notre solidarité avec nos alliés européens et américains.

Un retour, même symbolique, de nos forces dans les forces intégrées de l'OTAN serait, dans les circonstances actuelles, une sage mesure.

D'autre part nous devons participer activement au renforcement du «pilier européen» de l'Alliance atlantique. Ce dernier point semble en faveur actuellement. Il était temps. Nous avons laissé trop longtemps nos amis américains supporter la part principale du fardeau de la défense de l'Europe.

Les pays d'Europe occidentale doivent organiser leur défense commune :

- 1) en mettant sur pied un Etat Major unique à la tête des forces conventionnelles ;
- 2) en créant une Agence européenne d'armements veillant à la fabrication en commun des armes utilisées par les armées nationales afin d'assurer leur interopérabilité et des coûts de fabrication moindres ;
- 3) en fabricant en commun la bombe à neutrons, arme essentiellement défensive.

Cela suppose une véritable «Union Européenne», dotée d'un véritable pouvoir politique.

Comment les disciples de Robert Schuman ne seraient-ils pas favorables à une telle réalisation ?

Verrons nous quelque jour les 320 millions d'Européens de l'Ouest constituer une force dissuasive contre toute menace et attractive pour tous ceux qui aiment la justice, le bien-être et la liberté ?

Souhaitons le et agissons dans ce sens.

Un voyage en Turquie

Jean COVILLE

Le groupe français, qui se rendait à l'assemblée générale de l'Association du Traité de l'Atlantique, a fait un superbe voyage en Turquie. Arrivé par avion à Antalya, dans le sud de l'Anatolie, il lui fut proposé une série de visites dans des lieux où foisonnent des vestiges des civilisations qui se sont succédées depuis les Hittites jusqu'à nos jours, en passant par les Grecs et les Romains.

Les stades, les théâtres, les temples abondent et sont bien conservés ou ont été bien restaurés, de telle sorte que des spectacles ou des festivals de musique y sont donnés de nos jours.

Les ruines d'Ephèse sont particulièrement majestueuses. A l'époque romaine c'était une ville considérable, mais sa fondation est bien plus ancienne. C'est à Ephèse que St Paul et St Jean vinrent habiter, quand les persécutions

contre les chrétiens s'accrochèrent à Jérusalem après la mort du Christ. La Vierge Marie, que le Christ en croix avait confiée à St Jean, vint aussi à Ephèse. On a retrouvé l'emplacement de la maison où elle aurait vécu et serait morte. Une chapelle y a été édifiée. Le groupe français y a assisté à une messe.

Comment ne pas mentionner la beauté des statues qui ornent les monuments d'Ephèse et de plusieurs autres sites visités par le groupe.

Le voyage touristique s'acheva à Izmir, l'ancienne Smyrne. De là un avion emmena le groupe à Istanbul. Le séjour y fut à la fois studieux, par une participation active du groupe aux séances de l'assemblée de l'A.T.A. et très agréable en raison des réceptions offertes par le gouvernement turc et des circuits organisés dans la ville d'Is-

tambul et sur le Bosphore.

Istanbul est une bien belle ville et l'accueil des Turcs a été particulièrement amical.

Comme on le sait la Turquie, qui fait partie de l'Alliance Atlantique et y joue un rôle très important, désire devenir membre de la Communauté Européenne.

Sous le titre «problèmes de défense» nous avons souligné la nécessité d'organiser la défense de l'Europe, dans le cadre de l'Alliance Atlantique. Or la participation de la Turquie apporterait à cette défense une contribution capitale.

D'autre part la démocratie a été récemment confirmée dans ce pays par des élections libres.

Il est donc permis de souhaiter que la Turquie devienne membre de la Communauté Européenne à part entière. ■

DECES DE NOTRE AMI Gabriel CERTAIN

Ancien Président de la Fédération M.R.P. de Seine et Oise

Roger DOBIGNY

Le Mardi 5 Janvier 1988, à 10 h 30, en présence d'une foule émue et recueillie, a eu lieu, en l'Église Saint-Jeanne-D'Arc de Versailles, la messe de funérailles de notre ami Gabriel CERTAIN, entré dans la Paix du Seigneur le 30 Décembre 1987, dans sa 90^{ème} année.

La messe fut co-célébrée par Monseigneur MALBOIS, premier évêque de Corbeil, entouré d'un nombre important de membres du clergé Versaillais de tous horizons.

Au cours de son homélie, Monseigneur MALBOIS retraça la longue vie semée d'épreuves de notre ami, qui connut les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 et eut la douleur de perdre sa fille, sa femme et deux petits-fils. Homme de devoir et d'action, il eut la chance de bien connaître Monseigneur GIBIER, évêque de Versailles et s'en-

gagea dans l'action sociale. Il fut fidèle jusqu'à la fin de sa vie à son foyer, à sa paroisse, à son École St-Jean, à sa ville de Versailles, dont il fut Maire-Adjoint de 1956 à 1959 et conseiller Municipal de 1947 à 1967.

Sa vie exemplaire fut un remarquable témoignage. La Municipalité était représentée, ainsi que toutes les associations auxquelles il apporta son concours.

Gabriel CERTAIN succéda à Robert BICHET à La Présidence de la Fédération M.R.P. de Seine-et-Oise. Il assumait cette fonction pendant de longues années avec efficacité et discrétion, à la satisfaction générale.

L'an dernier encore, nous le retrouvions, en dépit de ses 89 ans, à l'Assemblée Générale de l'Amicale, à la Messe du Souvenir en l'Église Saint-

Sulpice et à la réception à la Présidence du Sénat, toujours aimable, souriant. Sa haute et mince silhouette se remarquait facilement.

C'est lui qui, le 8 Décembre 1946, accueillit à Versailles les amis et grands électeurs, lors de la première élection d'Alain POHER au Conseil de la République.

Notre ami Alain POHER, Président du Sénat, retenu par ses obligations, s'était fait représenter par un membre de son cabinet. Robert BICHET, retiré à Besançon, avait adressé un message à ses enfants.

Au nom des membres de l'Amicale et des anciens M.R.P. de la Fédération de Seine-et-Oise, nous réitérons nos sincères condoléances à ses enfants et à tous les membres de sa famille. ■

Conférence d'Alfred Coste-Floret à la Maison de l'Europe

Notre ami Alfred Coste-Floret a donné à la Maison de l'Europe de Paris le 29 septembre une conférence sur «L'échéance 1992 et le rôle du Parlement européen dans l'application de «L'Acte Unique»».

Après avoir souligné l'importance du but assigné par l'Acte Unique à la Communauté pour 1992 : l'établissement «d'un marché intérieur comportant la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux», le conférencier souligna que pour atteindre ce but l'Acte Unique institue un dispositif comportant une relance institutionnelle.

L'Acte Unique, malgré une rédaction trop souvent ambiguë, constitue cependant un premier pas positif car il permet un certain accroissement du rôle du Parlement susceptible de renforcer la cohésion de la Communauté.

D'une part l'Acte Unique instaure l'ébauche d'un pouvoir de codécision du Parlement dans l'élaboration de la législation communautaire ; d'autre part il attribue au Parlement des pouvoirs nouveaux et importants dans le domaine de certains accords internationaux et de la coopération politique.

En matière de législation communautaire, l'Acte Unique institue une nouvelle procédure dite «procédure de coopération».

Celle-ci comporte une double lecture des propositions de la Commission au Conseil et au Parlement, les dispositions relatives à la majorité dans le cadre des institutions étant modifiées.

Cette procédure doit fonctionner dans quatre domaines : le marché intérieur, la politique sociale, la cohésion économique et sociale, la recherche et le développement

technologique.

Cependant cette procédure de coopération ne donne aucun pouvoir de décision au Parlement et sa complexité risque de ralentir encore le processus de décision déjà difficile et long. De plus, en cas de divergences entre les organismes qui participent à la procédure, celle-ci paraît inévitablement déboucher sur le blocage du système.

Le côté le plus positif de l'Acte Unique c'est le pouvoir de décision conféré au Parlement en ce qui concerne les accords d'adhésion et les accords d'association à la C.E.E., ainsi que le pouvoir de contrôle dans le domaine de la coopération politique. Il appartiendra au Parlement, à partir de ces nouvelles dispositions, de donner les impulsions nécessaires à la mise en place d'une politique européenne et extérieure commune et d'en contrôler la réalisation.

Gardons l'espoir. Aussi mal rédigé et ambigu qu'il soit, l'Acte Unique constitue un pas, timide certes mais positif, vers l'accroissement nécessaire du rôle du Parlement européen, expression du suffrage universel, dans la construction de l'Europe communautaire.

Aux parlementaires il appartient d'en maîtriser la mise en œuvre pour avancer plus rapidement et plus efficacement vers l'Union politique européenne, notre avenir, pour la maintenance de nos valeurs, la sauvegarde de nos Patries et le mieux-être de nos enfants.

Les questions qui ont suivi cet exposé ont permis de préciser certains points que les auditeurs souhaitaient voir développer plus longuement.

ACTION POUR LA DIGNITE HUMAINE

Cette association, qui lutte contre les atteintes à la dignité humaine et notamment contre la pornographie, a été fondée par Mme Irène de Lipkowski.

A la dernière assemblée générale de l'association, Mme de Lipkowski a demandé à être déchargée de ses fonctions de présidente. Elle a été élue présidente d'honneur.

A été élue présidente Madame Jeanne Delais de Fréminville, professeur agrégée de lettres.

Les vice-présidents sont le professeur François Dausset, le bâtonnier Louis Pettiti, Madame Louise Bouteiller et notre ami Jean Scelles.

Le secrétaire général est M. Yves de Givry.

Une affiche dont le texte est le suivant : «Violence et pornographie. Halte aux provocations !» a été placardée en 200 exemplaires dans le métro à Paris.

Le 19 Février se tiendra au Sénat une réunion d'information sur les «messageries roses».

Nous vous en rendrons compte dans le prochain numéro du «M.R.P. vous parle».

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'adhérer à cette courageuse association et de lui apporter leur appui.

Adresse :

28 Place St Georges 75009 Paris
Cotisation et abonnement au bulletin de l'A.D.H. : 150 Francs.

MORT D'UNE PETITE FILLE

Avant que l'oubli dans lequel elle est morte ne retombe sur son misérable souvenir, je voudrais adresser une pensée à cette pauvre petite fille de deux ans dont parle Valérie Duponchelle dans *Le Figaro du 16 mars*.

Abandonnée par sa mère et son ami algérien le soir de la Saint-Sylvestre dans un logement de banlieue, retrouvée morte de faim... dans l'impuissance et l'irresponsabilité collectives...

Par son agonie abominable et injuste, cette petite victime témoigne contre notre époque, contre nos valeurs dévoyées, contre ceux qui ridiculisent le civisme et la véritable solidarité au profit de manifestations stériles et grandiloquentes. Pour cette petite fille qui pleurait derrière sa porte fermée (mais qu'on entendait sans savoir d'où cela venait) pas de choc des photos, pas de consciences déchirées, pas de «Train d'enfer» à recettes.

Jean-Marie PARENT

ROBERT SCHUMAN, L'EUROPE PAR LA RECONCILIATION FRANCO-ALLEMANDE

Henri Beyer - Fondation Jean Monnet
pour l'Europe - 173 pages -

Jeanne AMBROSINI

Quelle tâche incommode ! Parler du livre d'un homme sur un autre homme dont il était «l'ami de toujours et pour toujours», quand de surcroît, il s'agit de Robert Schuman qui fut et restera pour nous l'ami et le modèle, le sauveur de la paix intérieure et extérieure en France et dans notre Europe meurtries par cinq années et une terrible guerre, c'est mettre à rude épreuve l'objectivité qui s'imposerait.

Quoi qu'il en soit, ce livre est un hommage à l'homme politique. Préfacé par Henri RIEBEN, le directeur de la fondation Jean Monnet à Lausanne, que connaissent bien tous ceux qui sont sensibilisés aux questions européennes, il met à jour de nombreux documents d'archives, de la correspondance des grands de ce monde avec Robert Schuman, du Général Marshall au comte Sforza, de Bevin à Anthony Eden et Konrad Adenauer. Henri Beyer a dû faire un choix sans doute difficile entre les nombreux documents qu'il avait en sa possession, en tant qu'exécuteur testamentaire de son ami. Les limites imposées à cet ouvrage étaient impératives.

L'homme privé n'est pas oublié et dans les quelques pages qui sont consacrées à sa biographie, apparaît l'homme de cœur dont la pudique sensibilité, la rayonnante bonté, l'intransigeante loyauté apparaissent derrière un sourire malicieux qui n'était pas toujours désabusé. Il avait su se faire des amis fidèles qui le soutinrent dans les jours d'épreuves. Lisez le fac-similé de la lettre manuscrite que lui écrivit un de ceux-là : Henri Eschbach, futur conseiller d'Etat, lorsqu'il eut en 1911 l'immense douleur de perdre sa mère.

Pendant les quarante années de sa vie parlementaire, féconde en événements cruciaux pour notre pays, le fait essentiel pour lui a été la séance à la Chambre des Députés du 16 novembre 1919 qui marqua «dans un enthousiasme indescriptible le retour des parlementaires lorrains et alsaciens». Il n'a jamais dissimulé l'émotion profonde qu'il avait ressentie ce jour-là.

Sa vie politique, inspirée et conduite par sa foi chrétienne, malgré les succès qu'il a remportés dans tous les domaines (Ministre des Finances, il a assaini notre monnaie. Président du conseil, il a mis fin aux grèves insurrectionnelles de 1947), est cependant dominée, aux yeux de ses contemporains et de ses successeurs, par la réconciliation franco-allemande et par voie de conséquence, par l'institution d'une communauté de moyens, charbon et acier qui étaient les clés économiques de l'époque. Le 9 mai 1950, au Quai d'Orsay, il a lancé une bombe pacifique. Mais cette bombe avait été soigneusement élaborée, comme en témoignent les notes de réflexion de Jean Monnet et les notes manuscrites de Robert Schuman, qui figurent dans ce livre «pour freiner les espoirs exagérés». Ce serait faire injure au Lorrain solide, posé, réfléchi, que de penser qu'il avait agi sur un coup de tête, suivant son inspiration du moment. Ses partenaires ne s'y sont pas trompés et nous ne résisterons pas à l'envie de citer entre autres des extraits de la lettre que lui écrivit le Chancelier Konrad Adenauer le 10 septembre 1962 : «Pendant la visite du Général de Gaulle, j'ai souvent pensé à vous comme l'homme qui, par son initiative de la CECA, a scellé la pierre angulaire de l'amitié qui désormais unit si étroitement nos deux peuples.

Je me souviens avec gratitude de notre travail commun. Et il me tient à cœur précisément en cette circonstance, de vous témoigner ma reconnaissance».

Dans les jours gris et quelquefois sombres de notre vie politique, souvenons-nous qu'il a existé et qu'il existe encore des hommes, tel le démocrate chrétien Robert Schuman, qui peuvent apporter aux problèmes de l'heure, des solutions à la fois efficaces et fondées sur les valeurs morales sur lesquelles il n'a jamais transigé.

LA RECONCILIATION FRANCO-ALLEMANDE

Des cérémonies ont marqué à juste titre le 25^{ème} anniversaire du traité célébrant la réconciliation franco-allemande.

Après 3 guerres suicidaires en 69 ans entre 2 peuples si proches à tous égards, il était salutaire qu'un traité solennel y mette un terme.

Nous ajouterons seulement, nous les anciens du M.R.P., que c'est l'un des nôtres qui posa la première pierre, la plus importante, 13 ans avant le traité de 1963.

C'est le plan Schuman du 9 mai 1950, qui constitue l'acte de naissance de la réconciliation franco-allemande.

Tous les militants européens le savent : c'est cette main tendue par Robert Schuman à Konrad Adenauer le 9 mai 1950 pour enterrer la hache de guerre et constituer la première «Communauté», qui est à la fois l'acte de naissance de l'Europe Unie et de la réconciliation franco-allemande.

Mais nous ne voulons pas que ces remarques soient agressives contre quiconque, car Robert Schuman ne l'aurait pas voulu.

Jean Coville

LE DEVOIR POLITIQUE

La politique est l'art de gouverner les Etats, les Régions, les Communes.

Elle n'est pas une occasion de paraître, de s'enrichir, d'humilier.

Chacun doit s'y intéresser et se sentir concerné.

Les adversaires, quels qu'ils soient, ont droit au respect comme toute personne humaine, d'autant plus que nul ne possède complètement la vérité et l'esprit de service.

Il faut avant tout rechercher le bien commun et assurer la défense de la vie, de l'honneur et des biens de tous et d'abord des plus faibles.

Là aussi, il faut être vrai, disponible, dévoué et compétent.

André DELAPIERRE

SUISSE LE SYSTEME DU CONSENSUS EST-IL EXPOR- TABLE ?

Charles PIGUET

Le modèle suisse est devenu légendaire : une démocratie qui fonctionne, la paix dans l'industrie, le plein emploi, la prospérité. Comme dans toute légende, il y a la part de vérité et la part d'imagination, mais il est vrai que la Suisse jouit d'un système unique qui parfois fait envie.

Les grandes démocraties qui se débattent, et parfois s'enlisent, dans une sempiternelle opposition gauche-droite ont-elles quelque chose à en apprendre ? La Suisse est-elle l'expérience réussie d'une cohabitation approfondie et durable ?

Les pays déchirés par des conflits intercommunautaires, comme le Liban, les Etats d'Amérique centrale, l'Afrique du Sud, peuvent-ils y puiser l'espoir d'élaborer un jour, eux aussi, une «démocratie de concordance» ?

Un aperçu des sources du consensus suisse montrera que celui-ci ne va pas de soi, qu'il s'est fait au cours des siècles au travers de troubles souvent graves et sous la pression des événements. On aurait donc tort de vouloir transposer des recettes institutionnelles.

Déjà en 1802, mettant fin par l'Acte de médiation aux quatre années de troubles qu'avaient provoqués l'invasion française et l'institution de la «République helvétique, une et indivisible», le premier consul Bonaparte écrivait aux députés helvétiques : «La Suisse ne ressemble à aucun autre Etat, soit par les événements qui s'y sont succédés depuis plusieurs siècles, soit par la situation géographique, soit par les différentes langues, les différentes religions et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses différentes parties. La nature a fait votre Etat fédératif ; vouloir la vaincre n'est pas d'un homme sage.»

Aujourd'hui, presque deux cents ans plus tard, bien que la Suisse et le monde aient radicalement changé, les éléments qui avaient amadoué Napoléon demeurent. Il vaut donc la peine d'y regarder de plus près.

EN REMONTANT AUX SOURCES

Veille d'élections fédérales en Suisse. Un débat télévisé rassemble tous les partis en lice, y compris les petites formations des extrêmes. Le représentant d'un des quatre partis gouvernementaux prend d'emblée la parole. Il suggère que l'on renonce à attaquer l'adversaire. «Les commerçants l'ont bien compris, dit-il. Ils vantent leurs propres salades plutôt que de proclamer que celles du voisin sont pourries. Au client de juger. C'est le principe même d'une bonne publicité.» Tout le monde a l'air d'acquiescer et pendant

l'heure qui suivra on entendra même une candidate s'excuser d'avoir interrompu son adversaire.

Tout cela est très bien, mais fait très peu l'affaire de la télévision et les protagonistes eux-mêmes se demandent à haute voix combien de téléspectateurs, ils vont réussir à retenir jusqu'au bout de l'émission !

Le fameux consensus suisse serait-il en train de conduire à la grisaille générale rappelant celle que décrivent certains observateurs des pays de l'Est ? Ou bien les Suisses, renonçant au spectacle du combat de coqs dans le poulailler national, ont-ils appris que la politique est là pour la gestion des affaires publiques, qu'elle ne décide pas tout et qu'il faut faire confiance (tant que ça marche !) à ceux qui ont pour vocation de s'en occuper ?

Un consensus né d'une insurrection

En 1889, des élections cantonales dans le canton du Tessin donnent 51,3% des voix aux conservateurs et 48,7% aux radicaux. A cause du système majoritaire, les premiers obtiennent deux tiers des sièges au parlement cantonal. Forts de leur victoire, ils refusent de soumettre au peuple une initiative de réforme constitutionnelle lancée par les radicaux. C'est l'insurrection. Les rebelles pillent l'arsenal, marchent sur le palais du gouvernement et séquestrent ses membres, tous conservateurs. L'un d'entre eux est même abattu.

Le commissaire qui est envoyé par la Confédération pour remettre de l'ordre dans ce gâchis est à la fois sage et énergique. En l'espace de quinze jours, l'initiative radicale est soumise au peuple. Elle est acceptée par 50,2% des voix. Mais l'envoyé de Berne, l'Argovien Arnold Künzli, ne se doute pas que les mesures qui vont suivre remodeleront le visage politique de toute la Confédération.

A la suite de la victoire des radicaux lors du référendum, le gouvernement conservateur qui avait gagné les élections est cependant installé mais il cède de plein gré deux des cinq sièges aux radicaux. Pour les élections au Conseil constitutionnel cantonal qui suivront, on applique le scrutin proportionnel, qui deviendra ensuite la norme pour les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. L'introduction définitive de la proportionnelle au Tessin en 1892 est une première en Suisse. Huit cantons l'adoptent dans les années qui suivent.

Sur le plan fédéral, l'évolution est plus lente. Il faudra près de trente ans et trois initiatives populaires pour que le scrutin proportionnel soit introduit

dans la représentation parlementaire. L'idée d'un partage de pouvoir au sein même du gouvernement s'impose peu à peu et les socialistes, qui tenaient à la notion d'«opposition», entrent pour la première fois au gouvernement fédéral en 1943 et, en 1959, acceptent la «formule magique» selon laquelle les quatre partis principaux (de gauche et de droite) se partagent les sept départements du gouvernement fédéral. Cette formule est aujourd'hui effective à tous les échelons de la vie publique suisse : communal, cantonal et fédéral. Ainsi, si un nouveau parti fait une percée lors d'une élection locale, il est admis que les autres s'arrangeront à lui laisser une place dans le gouvernement de la ville ou du canton, proportionnellement aux résultats obtenus.

Après la crise, la «paix du travail»

Comment se fait-il que les turbulences sociales des années vingt et trente, en Suisse, aient conduit non pas à une intensification de la lutte des classes, mais à la convention de la «paix du travail» dont on a fêté cette année le cinquantième à grand renfort de déclarations et d'articles, et non sans une certaine auto-satisfaction ? Il est vrai que Lénine qui, tout comme Bakounine quelque cinquante années plus tôt, avait essayé ses idées sur les ouvriers suisses, concluait déjà que la Suisse était peu encline à la révolution. Pourtant la prise de conscience ouvrière s'était développée dans la deuxième moitié du 19^e siècle et au début du 20^e, culminant dans la grève générale de 1918 qui mit aux prises 250.000 ouvriers et 95.000 hommes de troupe.

Pendant les deux décennies qui suivirent, malgré les tensions totalitaires en Europe, le fil des échanges entre syndicats et patrons ne rompt jamais tout à fait et, en 1937, le président du puissant syndicat des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie, Konrad Ilg, comprend que les circonstances économiques et politiques exigent des partenaires sociaux qu'ils se serrent les coudes. En compagnie des deux autres fédérations ouvrières de la même branche, il signe un accord avec les organisations patronales stipulant que, dorénavant, «tout différend et tout motif de dispute sera abordé de part et d'autre dans un esprit de confiance et de bonne foi». Les partenaires renonçaient par là-même aux moyens de lutte tels que les barricades, les grèves et les lock-outs et s'en remettaient à l'arbitrage pour résoudre leurs conflits.

Là encore, les acteurs de l'époque ne se rendent pas compte qu'ils agissent en visionnaires. Leur accord n'est

prévu au départ que pour deux années mais, à l'instar de ce qui s'était passé dans le domaine politique avec l'établissement de la proportionnelle, la notion de «paix du travail» gagne du terrain. Maintenu par la force des choses pendant la deuxième guerre mondiale, elle perdure par la suite et s'étend peu à peu à toute l'industrie suisse. Aujourd'hui, chacun s'accorde pour dire que ce consensus social est l'un des principaux facteurs de la prospérité du pays.

L'équilibre des minorités

Comme on le sait, la Suisse est un conglomérat de peuples et de cultures qui s'est formé en l'espace de 650 ans. Les minorités y jouent donc un rôle substantiel. L'équilibre de la Confédération provient du fait que chaque citoyen appartient à la fois à des majorités et des minorités qui s'entrechoquent et se contrebalancent. Les frontières linguistiques ne correspondent pas à celles des cantons et, historiquement, ce sont davantage les attaches confessionnelles qui ont provoqué les conflits. Les événements de ces dernières années qui ont conduit à la création du canton du Jura en 1978 en sont encore la preuve.

Le pays s'est donc fixé une série de garde-fous pour éviter qu'un groupe impose sa loi aux autres.

Les auteurs de la Constitution de 1848 ont ainsi repris dans celle des Etats-Unis l'idée d'une double représentation au parlement fédéral : l'une à la Chambre basse, proportionnelle au nombre des habitants, l'autre à la Chambre haute avec deux représentants par canton, quelle que soit l'importance de celui-ci. Cette notion politique, qui revient à demander au plus fort de ménager un espace vital au plus faible, est capitale pour la pérennité d'une nation qui se veut pluraliste. La Chambre haute, ou Conseil des Etats, devient alors un facteur de stabilité et permet justement de voir les choses de haut lors de turbulences politiques. La Suisse a en outre adopté un système de rotation pour la présidence de la Confédération, chacun des sept membres du gouvernement y accédant tour à tour pour une année. Cette méfiance à l'égard du vedettariat va si loin que de nombreux Suisses sont incapables de nommer celui qui occupe le poste dans l'année en cours.

Quelles leçons peut-on tirer de ce rapide tour d'horizon de l'histoire helvétique ? Tout d'abord que la Suisse n'est pas différente des autres nations qui toutes ont trouvé un certain modus vivendi ménageant leurs diverses composantes. Ainsi, à Bruxelles, pour ne

prendre que cet exemple, on sait bien ce que veut dire une «solution à la belge». Deuxièmement, on voit qu'il a fallu des périodes de crise pour que s'établissent de nouveaux rapports et de nouvelles structures. Mais il a fallu aussi à chaque fois des hommes qui se placent au-dessus des antagonismes du moment. Il serait intéressant d'étudier la vie de ces inspirateurs de renouveau et de considérer l'histoire sous l'angle des hommes qui l'ont fait avancer.

Des crises, il y en aura dans l'avenir comme il y en a eu dans le passé. Elles peuvent éclater à tout moment, sans crier gare. Or c'est au milieu de l'orage, plus que sous un ciel serein, que l'on peut juger de la force d'une nation.

Au nom de Dieu

Le préambule du Pacte de 1291 qui est à l'origine de la Confédération commence par quatre mots : «Au nom de Dieu». Ils ont été repris dans la Constitution de 1848 ainsi que, tout récemment, quoique après de vives discussions, dans un projet avorté de révision complète de la Constitution. Lorsque l'ordre public est menacé lors de manifestations comme il s'en produit partout aujourd'hui, on le fait respecter en invoquant la notion d'État de droit.

Mais l'État de droit, notion humaine qui se traduit par les lois, ne sera jamais ni parfait, ni éternel. Il doit être transcendé par une justice à la fois absolue et immuable. Seul le terme de **Dieu** à travers les siècles a exprimé véritablement cette justice-là. Le fait qu'elle ne se traduise par une pratique sacramentale, ou une conduite de vie, que pour une partie de la population, n'altère pas fondamentalement le fait que toute communauté humaine a besoin pour rester soudée d'une autorité supérieure. Un peuple fier de s'être débarrassé dans son passé du joug étranger doit s'accorder sur une notion de bien qui dépasse le bon droit de ses diverses composantes et qui se transmet de génération en génération. Cette autorité-là, il n'est pas toujours besoin de la nommer, il faut surtout savoir qu'elle existe, sans quoi il n'y a plus de consensus possible.

(Publié dans la
"Tribune de Caux"

COURRIER DES LECTEURS

Nous recevons de nos adhérents des lettres approuvant généralement la ligne de conduite de «MRP vous parle». Parfois, des critiques sur tel ou tel article de nos amis nous parviennent et notre bulletin étant ouvert à tous, nous nous faisons un devoir de publier critiques et réponses.

Nous souhaiterions, d'autre part, une participation plus active de nos lecteurs, soit sous forme d'articles à publier soit sous forme de suggestions pour rendre plus efficace notre action.

En ouvrant cette nouvelle rubrique nous espérons qu'elle sera dans chaque numéro de nos bulletins très vivante et constructive. Nous nous faisons aujourd'hui l'écho de quatre lettres reçues.

1) Georges MONTARON, directeur de Témoignage Chrétien, écrit : «Comment s'abonner à un bulletin qui ne fait écho qu'à un des courants du MRP, le plus conservateur. En 1947 le MRP était encore un mouvement. Pourquoi lui donner aujourd'hui un visage aux traits partisans ? Qu'il s'agisse de la Nouvelle Calédonie, du billet de Coville «comme c'est bizarre», de l'article de MERCIER sur Israël ignorant de l'existence du peuple palestinien qui, au même titre que le peuple juif, a droit de cité sur la Terre Sainte, je ne trouve dans ce bulletin que des positions extrémistes. Je le regrette. Le Sillon profond de Marc SANGNIER était plus accueillant aux graines de toute nature qui vivaient du même esprit.»

A.F. MERCIER, mis en cause, lui a répondu :

«Comme je l'avoue, dans mon compte-rendu de voyage, je n'ai pas eu l'intention ni les moyens - en dix jours - de connaître et de traiter tous les sujets visant Israël. J'ai seulement noté que 700.000 arabes se trouvent encore sur place, votent à certaines élections, vivent mieux que dans les pays voisins et paraissent calmes au moment de notre passage. J'ai remarqué aussi que le peuple israélien avait besoin des frontières actuelles pour être à l'abri d'invasion surprise, la dernière lui ayant coûté 3.000 morts. Si c'est être «conservateur» et «extrémiste» que d'énoncer de

tels propos, cela prouve qu'en France, les esprits s'échauffent facilement, les Israéliens rencontrés là-bas, malgré le côté précaire et dangereux de leur situation, gardant leur sang-froid».

2) Henri ALLIBERT, ancien vice-président du syndicat «Banque» CFTC : «...votre journal collabore à une campagne de calomnies véritablement terroristes et puissamment orchestrées contre le président du Front National J.M. LE PEN (sans d'ailleurs le nommer). Je crois devoir rétablir la vérité en rappelant que M. LE PEN, interrogé de façon fort partielle, sur l'exécution de nombreux juifs par l'appareil d'extermination national-socialiste, a répondu qu'il ne connaissait pas les thèses de MM. FAURISSON et ROQUES... et que la façon dont ils avaient été tués était seule un détail que les historiens pouvaient librement débattre. C'est à votre honneur de chrétien que j'en appelle pour rétablir la vérité et contribuer ainsi à faire cesser une campagne qui n'a en fait comme résultat que de banaliser les crimes monstrueux du communisme qui, eux, se poursuivent depuis 70 ans et dont on ne voit pas la fin.»

Voici la réponse de notre ami MERCIER : «Je vous confirme que la doctrine démocrate-chrétienne a toujours repoussé vigoureusement le racisme sous toutes ses formes. C'est pour lutter contre cette théorie, appliquée par les nazis, que nos amis se sont engagés dans la Résistance et ont fondé le MRP en 1945. Je m'honore d'avoir été un de ses élus à cette époque. Je n'ai pas trouvé dans les commentaires de M. LE PEN la moindre atténuation aux propos tenus, indiquant que le massacre de six millions de juifs constituait un «détail» historique. Nous étions parfaitement en droit d'évoquer cette affaire puisque le jour même où elle éclatait, nous célébrions à Jérusalem les actes de courage de l'un des nôtres. Quel singulier contraste ! Sachez bien que sur ce terrain mettant en cause des principes aussi fondamentaux, il ne saurait être question de se taire. Si le communisme, de son côté, est responsable de nombreux crimes, c'est un tout autre

sujet que nous n'avons jamais eu peur de traiter».

3) Charles BOSSON, ancien maire d'Annecy et sénateur honoraire, explique : «Je lis toujours avec un vif intérêt les communications des «anciens du MRP» mais cela fait un peu «anciens combattants» alors que le combat continue et que les anciens parlementaires des deux assemblées «ex ou toujours militants du MRP, du CD, du PDM ou du CDS) pourraient être des ouvriers fort utiles dans les vignes qui sont trop souvent restées ou redevenues en jachère. On oublie trop facilement les amis battus ou «retraités» qui pourraient redevenir des militants de base dans les fédérations CDS que beaucoup de députés ou de sénateurs pris par la vie publique, n'alimentent plus. Je m'en rends compte en Haute-Savoie où j'ai repris mon bâton de pèlerin à la demande des jeunes qui viennent en souvenir de leur père ou de leur grand-père anciens militants du MRP ou par inquiétude politique. C'est un effort que les anciens MRP pourraient comprendre en collaboration avec le Centre National CDS et les bureaux des deux groupes.»

On ne peut mieux dire ce qu'il nous reste à faire pour assurer la permanence de nos idées parmi les jeunes générations. Nous sommes prêts à publier les expériences que nos amis auront pu faire dans leur région, ce qui rappellerait que notre action reste à «vocation nationale» comme fut celle du MRP.

4) Robert BICHET, ancien ministre, premier secrétaire général du MRP en 1945, demande :

«Poursuivi ne pas créer, dans le «MRP vous parle» une rubrique nouvelle des Anciens, la seule rubrique de ce genre est «Amis décédés». C'est bien, mais c'est triste !»

Le vœu de notre ami BICHET est exaucé : en organisant cette nouvelle façon de communiquer entre nous, nous espérons «ranimer la flamme» et montrer que notre idéal reste bien vivant...